

DEMAIN, ÊTRE ÉLEVEUR DE CHÈVRES

Les indispensables

1 – Etre bien formé et connaître l'élevage caprin

Les connaissances pratiques et la formation sont indispensables à la réussite des projets. Des formations théoriques concernant tant les techniques d'élevage que la gestion de l'entreprise apportent des compléments à cette connaissance pratique. Il faut une expérience pratique, au minimum 6 mois de stage dans un élevage caprin. A l'issue de cette expérience, vous devez être capable de remplacer l'éleveur dans toutes les tâches courantes (traite, alimentation, mises bas, fromagerie...)



Les installations qui se trouvent en situation d'échec après quelques années sont souvent le fait d'éleveurs non ou insuffisamment formés.

2 – Définir ses objectifs, qu'avez-vous ENVIE de faire ?

La construction du projet passe d'abord par une réflexion approfondie sur vos attentes. Dans le cas de projets associatifs, travailler les attentes et fonctionnement de chacun des membres pour construire un projet cohérent.

"Vous aimez les animaux... et vous imaginez vous installer en transformation fromagère, vente directe..."

Ayez à l'esprit que 70 % de votre emploi du temps sera loin des chèvres, occupé par la fromagerie et la vente.

2.1 Un préalable, trouver un débouché commercial :

Cela paraît une évidence, il convient toutefois de le rappeler. Le lait produit doit trouver un débouché, soit par la livraison à une laiterie, soit par la transformation à la ferme et la commercialisation.

2.2 Quel revenu voulez-vous percevoir?

Tenir compte de l'existence ou non d'un salaire extérieur, de l'évolution des besoins.

→ chez les laitiers : avoir un contrat avec une entreprise de collecte et connaître les modalités de production.

Exemples :

En croisière, un couple avec 150 chèvres en vente en lait peut prélever 23 000 €.

→ chez les fromagers : avoir une connaissance des différents débouchés (vente à l'affineur, marché local...),

En croisière, un couple avec 60 chèvres en vente en fromages peut prélever 32 000 €.

Source : Réseau d'Elevage Caprin ROSACE

Un document "commercialisation des fromages de chèvre en région Centre" est à votre disposition auprès des Chambres d'Agriculture.

2.3 Se définir un objectif de travail :

Au préalable, il est indispensable de dimensionner son projet en fonction de la main d'œuvre disponible.

Faites vos comptes

Quantité		Heures/an
....chèvres	X 35 heures (40-60 chèvres) X 19 heures (150-200 chèvres)	
....litres transformés	X 0,02 heure	
....litres commercialisés	X 0,02 heure	
....ha SAU	X 13 heures	
....UGB bovins lait	X 40 heures	
....UGB bovins viande	X 16 heures	
	TOTAL	
....UMO	Soit total/UMO	



Le nombre d'heures par UMO doit être au maximum de 1 700-2 000 heures pour que le projet soit viable. Il faudra aussi du temps pour la gestion, la formation, l'entretien des bâtiments, du matériel...

Savoir être réaliste,

- Il faut être deux pour assurer les mises bas de 200 chèvres (200 chèvres, c'est 350 à 400 chevreaux dont il faut désinfecter le cordon et qu'il faut identifier, apprendre à téter...)
- 60 chèvres au pic de lactation, c'est 6 heures de fromagerie par jour.
- Un marché, c'est de 7 heures du matin à 13 heures hors de son élevage.

Les choix techniques et les investissements ont des incidences sur le temps et les conditions de travail et aussi sur la facilité à se faire remplacer. Si vous produisez du lait toute l'année, ce sera plus difficile de vous faire remplacer pour partir.

A qui puis-je m'adresser ?

Il existe des techniciens qui sont là pour vous aider dans votre projet (ADASEA, Chambre d'Agriculture, Contrôle laitier, syndicalisme, syndicats d'appellation d'origine contrôlée, entreprises laitières ...). Ces structures et relais pourront aussi vous donner les contacts nécessaires pour mieux connaître l'environnement de votre exploitation : CUMA, groupement d'employeurs, service de remplacement, autres éleveurs caprins... Cette connaissance est importante car elle peut permettre de limiter les investissements ou de mettre en œuvre des méthodes de travail différentes. Des communes, des Pays... peuvent souhaiter et aider l'installation d'éleveurs sur leur territoire.

En région Centre et en Limousin, le PIDIL facilite l'installation hors cadre familial, contactez votre ADASEA.

N'hésitez pas à frapper à toutes les portes.

3 – Construire son projet

Vous devez avoir une vision claire des atouts et contraintes de votre exploitation et de votre environnement.

Quel système de production ?

- Pour choisir un système alimentaire basé sur l'ensilage, y-a-t-il des CUMA localement ? Mes terres ont-elles le potentiel ?...
- Pour choisir un système alimentaire basé sur le pâturage, ai-je le parcellaire adapté ?
- Si je choisis une alimentation essentiellement achetée, il faut que mon troupeau soit performant et mes charges de structure peu élevées.
- Si je m'installe en zone AOC, quelles sont les conditions de production (alimentation, race, reproduction...) ?

Une étude prévisionnelle d'installation permet dans ce contexte de dimensionner le projet en fonction des objectifs préalablement définis.

Elle doit être la plus réaliste possible et prévoir des marges de sécurité en ce qui concerne le niveau de performances, la montée en effectif, les niveaux de valorisation des produits, les quantités et prix des intrants, les délais de construction... .

Bien investir : acheter des terres ou les louer, construire un bâtiment neuf ou aménager une construction existante, acheter tout le matériel pour les cultures ou adhérer à une CUMA ?... Pour répondre à ces questions, il convient de peser le pour et le contre, de prendre en compte les possibilités de développement de l'exploitation, avec l'appui de spécialistes (pédologues, techniciens "bâtiments", techniciens caprins...).

Le cheptel : l'investissement sur lequel il ne faut pas "mégoter" !

→ L'idéal est d'acheter des chevrettes et jeunes boucs issus d'élevages adhérents au contrôle laitier à bon potentiel génétique et indemnes de CAEV. Ce qui permet d'espérer un niveau de production élevé assez rapidement. En cas de reprise, il peut être préférable de ne pas reprendre le troupeau si sa production est insuffisante, s'il est en mauvais état général...

→ En achetant des chevrettes, la première année n'apporte pas de recette ce qui suppose d'avoir une trésorerie en conséquence. A contrario, si l'achat de chèvres adultes assure une production dès la première année, il a aussi un coût : en 3 ans, la totalité des animaux sera réformée.

→ Il peut aussi être intéressant d'élever des chevrettes avant l'installation, ce qui facilite l'adaptation des animaux à leur milieu et aussi de l'éleveur à ses chèvres.

→ Il est préférable d'acheter les animaux surtout les adultes dans un seul élevage ou tout au moins limiter le nombre d'élevages. Il est indispensable de s'assurer du statut sanitaire des élevages d'origine.



En résumé, c'est le projet qui doit guider les investissements et non l'inverse. Quand un investissement est fait, il faut le rentabiliser au plus vite.

Définir la montée en charge du projet :

Il est indispensable de projeter l'organisation et les résultats du troupeau, du démarrage jusqu'au rythme de croisière. Ainsi on peut connaître à l'avance, les dates d'achat des animaux et les mises en production. Cette analyse est une aide précieuse pour bien prévoir les stocks, l'assolement, les aménagements ou construction de bâtiments.

Du premier chiffrage du projet à la date d'installation, il s'écoule souvent entre 18 mois et 2 ans.

S'assurer de la bonne réalisation du projet pour pouvoir l'adapter si nécessaire.

Aller discuter de votre projet avec d'autres éleveurs, c'est le meilleur moyen de le faire mûrir, de l'affiner.

S'installer, comment ?

On peut s'installer de diverses façons ; spécialisé ou diversifié, seul ou en structure associative, en créant un élevage, ou en reprenant et/ou développant un élevage en place.

	Reprise	Création	Société
Points forts	Une continuité, pas de changement de cheptel, pas de stress/environnement. Bénéficiaire de l'expérience du cédant, parrainage.	Acquisition d'un savoir faire sur l'élevage des jeunes en première année.	Bénéficiaire de l'expérience de l'associé en place. Pas de souci financier.
Points faibles-risques	Problème de voisinage / cédant. Problème de reprise de l'habitation.	Décalage entre les investissements et l'entrée en production du troupeau. Autofinancement important (construction et année sans production).	Difficultés de relations entre associés.
Conditions de réussite spécifiques	Pérenniser les acquis positifs.	Disposer de trésorerie.	S'installer sur une structure financièrement saine. Entente entre associés.

4 – Financer son projet

Plusieurs types de financements sont mobilisables :

- L'autofinancement : il est nécessaire de disposer d'un minimum d'autofinancement. Cet autofinancement peut aussi s'envisager par l'apport de stocks, de matériel, de bâtiments ou de cheptel achetés avant l'installation.
- Au-delà des prêts bonifiés et de la DJA (sous réserve de satisfaire aux conditions), il existe d'autres types de prêts. Il faut vérifier avec le banquier que la totalité du projet est financé. Attention également au surendettement.

- Les aides : selon qu'on satisfait ou non aux conditions, le jeune éleveur peut percevoir la DJA. D'autres aides peuvent exister, au niveau local (Conseil Régional, Conseil Général...).

Vous êtes tentés, allez voir d'autres éleveurs et contactez nous.

A votre disposition, le guide de l'installation en élevage caprin.



ADAR



Ont participé à la rédaction de ce document :

Florence PIEDHAULT - Chambre d'Agriculture de l'Indre ☎ 02 54 61 61 31

Didier NABON - Chambre d'Agriculture du Loir et Cher ☎ 02 54 55 20 00

Vincent LICTEVOUT - Touraine Avenir Lait ☎ 02 47 48 37 55

Karine LAZARD - Chambre d'Agriculture du Cher ☎ 02 48 23 04 00

Jean-Yves LHERIAU - CAIAC ☎ 02 38 67 20 68

Cécile NAVELET - ARDEPAL ☎ 05 55 10 37 90

Nicole BOSSIS - Institut de l'Elevage ☎ 05 49 44 74 94

Les travaux conduits dans le cadre des réseaux d'élevages "ROSACE" sont réalisés par les Chambres d'Agriculture de l'Indre, du Loir et Cher et du Cher et les Contrôles Laitiers de l'Indre et Loire et du Loiret.

Ils sont coordonnés par la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre en collaboration avec l'Institut de l'Elevage.

Ils bénéficient du concours du GIE Lait-Viande Centre et du soutien financier de l'ADAR, de l'ONILAIT et du FEOGA.

Mise en page : Valérie LOCHON - Avril 2004

Composition et Impression - Chambre d'Agriculture de la Vienne